



Luxembourg, le 21 janvier 2019

Circulaire n° : 3661
Domaine : Recrutement

Circulaire

aux administrations communales et
aux syndicats de communes

**Objet : Examens d'admissibilité aux fonctions des différentes carrières du secteur communal
Organisation de la première session de l'année 2019.**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par la présente j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles seront organisés les examens d'admissibilité de la première session de l'année 2019.

Conformément au règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux, chaque examen sera annoncé au grand public par le Ministère de l'Intérieur trois mois avant le jour fixé pour l'examen visé.

Les administrations communales et syndicats de communes désirant admettre à un emploi vacant également des candidats ne disposant pas encore d'un certificat de réussite à l'examen visé, sont priés de remettre les dossiers de candidature à la cellule de recrutement du Ministère de l'Intérieur au moins six semaines avant la date de l'examen. Les candidatures qui parviendront à la cellule de recrutement après ce délai ne pourront pas être prises en considération. En même temps, un fichier excel reprenant les noms, numéros d'identification et adresses des candidats est à envoyer par e-mail à l'adresse examen.formation@mi.etat.lu.

Carrière	Groupe de traitement	Date de l'examen d'admissibilité	Délai d'introduction des dossiers
Agent municipal	D2	10 juillet 2019	24 mai 2019
Rédacteur administratif	B1	11 juillet 2019	24 mai 2019
Chargé technique	B1	2 juillet 2019	24 mai 2019
Expéditionnaire administratif	C1	12 juillet 2019	24 mai 2019
Agent de transport	D1	9 juillet 2019	24 mai 2019
Artisan ^(*)	D1	6 mai 2019	21 mars 2019
Expéditionnaire technique ^(*)	C1	2 mai 2019	21 mars 2019
Attaché, chargé d'études	A1	12 juin 2019	26 avril 2019
Secrétaire, receveur, gestionnaire	A2	26 juin 2019	26 avril 2019

(*) Pour ce qui est des carrières de l'artisan et de l'expéditionnaire technique, l'examen d'admissibilité organisé par le Ministère de l'Intérieur ne s'adresse qu'aux candidats détenteurs d'un diplôme dans les branches suivantes : génie civil et bâtiments ; électrotechnique ; mécanique et automobile ; informatique. D'autres spécialités peuvent être demandées par les administrations communales et syndicats de communes en cas de besoin.

Au niveau des carrières du cantonnier, de l'huissier, du concierge et de l'éducateur, des examens d'admissibilité seront organisés en fonction des besoins des entités du secteur communal et sur demande.

La cellule de recrutement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Personne de contact :	Tél. :	e-mail :
M. Patrick STEINMETZ	247 84 686	patrick.steinmetz@mi.etat.lu
M. Jean-Claude BECK	247 84 614	jean-claude.beck@mi.etat.lu
M. Christian COOS	247 84 620	christian.coos@mi.etat.lu
M. Frank KIMMER	247 84 627	frank.kimmer@mi.etat.lu
Mme Cristina MOREIRA	247 84 657	cristina.moreira@mi.etat.lu

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding